

VILLE DE FORBACH

EUROZONE

Europarc de Forbach Nord

P.L.U
Annexe n°2

MATRE D'URBANISME:
VILLE DE FORBACH
RUE DE LA
17 000 FORBACH
TÉL: 03 87 34 10 00
MAYEUR:
E.F.F. LANGE
RUE DE LA
17 000 FORBACH
TÉL: 03 87 34 10 00
MAYEUR PROXIME:
ANNEXE N°2
0207 FORBACH
1 Rue de la
17 000 FORBACH
TÉL: 03 87 34 10 00
MAYEUR PROXIME:

Date :	1 ^{ère} modification	5 juillet 2001	6 ^{ème} modification	26 juin 2009
5 novembre 2002	2 ^{ème} modification	5 novembre 2001	7 ^{ème} modification	10 février 2013
Echelle :	3 ^{ème} modification	22 novembre 2001		
1/2000 4 ^{ème} modification	5 ^{ème} modification	29 juin 2002		
Dossier :	3 ^{ème} modification	12 septembre 2002		

PLAN DE ZONAGE
7^{ème} modification du P.L.U. approuvée par D.C.M. du 10 Février 2011

A/ PERIMETRE :

----- périmètre d'Euromet

B/ LIMITES DE ZONES :

- - - - - limite des zones

C/ VOIRIES EXISTANTES :

==== voies existantes

D/ ESPACES PUBLICS PROJETES :

==== Principe de voie primaire : Nord de Forbach - RD 32bis Partie Nord

==== Principe de voie secondaire : axe d'entrée, dessert

==== Principe de voie tertiaire : allée, accès lots et parkings véhicules ou piétons

==== Principe de carrefours à créer ou à aménager

==== Principe de cheminement piétons / 2 roues en site propre

==== Principe de zone de stationnement plantée

==== Principe de place et esplanade / espace public

E/ BATIMENTS EXISTANTS :

■ bâtiment existant

■ bâtiment inscrit totalement ou partiellement

■ à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

■ bâtiment à démolir

■ emprise pour reconstruction éventuelle partielle ou totale du bâtiment existant

F/ BATIMENTS PROJETES

— Ligne d'implantation obligatoire de toutes les façades

G/ ESPACES NATURELS

==== Espace vert à protéger ou à créer

==== Espace boisé classé

